ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

36ème CONGRES DE LA FIDH

Forum :

« Migrations et droits de l'Homme »

Allocution de
Son Excellence Monsieur Abdou DIOUF

Secrétaire général de la Francophonie

Lisbonne, le 19 avril 2007

www.francophonie.org

Je voudrais, tout d'abord, vous dire combien je suis heureux, mais aussi ému d'être parmi vous aujourd'hui. En effet, ce 36ème Congrès de la Fédération internationale des droits de l'Homme me ramène dix ans en arrière. C'était en 1997, à Dakar. Vous teniez, pour la première fois, votre Congrès en terre africaine, rendant ainsi hommage au développement d'un formidable réseau de défenseurs des libertés dans les pays du Sud.

Le Président de la Ligue sénégalaise des droits de l'homme d'alors, Sidiki KABA, qui est aujourd'hui votre président, m'avait convié, en cette occasion, à ouvrir vos travaux. Et je ne peux que vous redire, au poste qui est désormais le mien de Secrétaire général de la Francophonie, combien le combat que vous menez pour l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'Homme, dans des conditions souvent difficiles, en mettant en jeu votre liberté, parfois même votre vie, est un combat admirable ! Un combat exemplaire que la Francophonie est déterminée à mener solidairement à vos côtés, au nom de cet idéal que nous partageons, celui de la reconnaissance de la dignité de tous, partout.

Trois ans après Quito, nous voilà donc réunis à Lisbonne. Et je voudrais remercier très chaleureusement les autorités du Portugal pour la cordialité de leur hospitalité. Je me sens, ici, un peu chez moi, dans la mesure où la Francophonie a lié, depuis quelques années, des relations étroites avec la Communauté des pays de langue portugaise, dont le Portugal est un membre éminent, et que nous poursuivons des objectifs communs, tant en matière de diversité culturelle et linguistique, que dans le domaine essentiel des droits de l'Homme et de la démocratie.

Nous sommes bien là au cœur de la problématique dont vous avez choisi de débattre, cette année, celle des migrations et des droits de l'Homme.

Premier constat, les migrations ne sont pas un phénomène nouveau. Elles ont scandé, des siècles durant, l'histoire de l'humanité. Elles ont été cet « appel d'air » qui a permis aux individus, aux civilisations de s'enrichir mutuellement, au

monde d'évoluer en se régénérant. N'oublions pas de rappeler, aussi, qu'elles ont largement contribué à la prospérité des pays industrialisés.

Ce qui a véritablement changé, c'est l'expansion et la nature diversifiée des mouvements migratoires que nous connaissons. Expansion, attisée par le phénomène de la mondialisation, dont on sait qu'elle ne fait qu'accentuer les inégalités entres les pays riches et les pays pauvres. Et il faut dire, que pour des dizaines de millions d'hommes et de femmes, l'émigration, l'abandon d'une famille, d'une terre, n'est pas un choix, mais une douloureuse nécessité dictée par la misère, par l'absence de futur.

Elle est également, pour ces millions de réfugiés ou de personnes déplacées, une nécessité dictée par les catastrophes naturelles, par les dictatures, et surtout par les conflits meurtriers qui se sont, depuis la fin de la Guerre froide, multipliés à l'intérieur même des nations.

Ce qui a changé, aussi, c'est que tous les pays, tous les continents sont désormais concernés. Ces flux ne s'opèrent pas seulement en direction des pays du Nord. Plus d'un migrant sur deux se déplace vers un autre pays du Sud. Dans le même temps, les pays traditionnels d'émigration deviennent, à leur tour, des pays de transit ou d'immigration.

Nous sommes donc confrontés à une situation humaine, politique, sociale, économique, culturelle complexe, dont le mot « migration » ne suffit pas à rendre compte ! Cela étant, demeurent des constantes qui sont autant de défis pour nous! Qu'il s'agisse du caractère clandestin de la plupart de ces mouvements de population ! Qu'il s'agisse surtout des violations massives et intolérables des droits les plus élémentaires qui les accompagnent ! Et les femmes, une fois encore, sont les plus cruellement touchées. Aux discriminations encourues par les migrants, s'ajoutent, en ce qui les concerne, des discriminations spécifiques, en particulier dans le cadre des réseaux de trafic d'êtres humains.

Vous êtes bien placés, la Francophonie est bien placée pour témoigner des mauvais traitements, des privations de droits, du racisme et de la xénophobie dont sont trop souvent victimes ces exilés, au Nord comme au Sud, qu'il s'agisse des demandeurs d'asile, des réfugiés, des migrants légaux ou clandestins, des personnes déplacées!

Comment peut-on tolérer, dans cette époque qui prétend avoir atteint l'apogée du progrès, de la technologie, de la civilisation, que des milliers d'enfants, de femmes, d'hommes périssent, chaque année, dans le naufrage d'embarcations de fortune, à l'arrière d'un camion, ou en tentant de franchir ces murs aussi honteux que dérisoires, dont s'entourent de plus en plus de pays ?

Je le dis fortement ! Il est de notre devoir à tous, - gouvernements, organisations internationales, associations de la société civile - de contribuer à leur rendre la dignité dont on les a privés. Il est de notre devoir à tous de garantir leur droit à l'intégrité physique, leur droit à un retour effectif, leur droit au respect de la vie privée et familiale, leurs droits économiques, sociaux et culturels. C'est tout à la fois une obligation politique et morale! C'est notre devoir d'humanité !

Plusieurs pistes, me semble-t-il, s'offrent à nous.

Il faut, tout d'abord, inscrire impérativement cette problématique dans une perspective géopolitique mondiale. Car, à l'instar de beaucoup d'autres aujourd'hui, elle transcende largement le cadre de l'Etat nation, et requiert donc une réflexion et une recherche de solutions coordonnées à l'échelle transnationale.

Il existe, certes, des instruments juridiques internationaux pertinents. Qu'il s'agisse de la Convention de Genève, relative au statut des réfugiés. Mais nous savons qu'elle n'est que rarement respectée. Qu'il s'agisse encore de la Convention internationale sur la protection des travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Mais il faut dire que quarante Etats seulement l'ont, aujourd'hui, signée et ratifiée. Il est clair que les migrants ne bénéficient pas

vraiment des possibilités offertes par le droit international positif. Il est clair, aussi, que ce droit doit être encore développé. Par ailleurs, nous savons bien que les politiques et les législations en la matière sont encore très différentes d'un pays à l'autre.

Je crois, ensuite, que nous devons nous employer à instaurer une approche positive. Force est de constater, malheureusement, que la perception de l'immigration est polluée par le sentiment d'insécurité et les peurs souvent irraisonnées qui gagnent la plupart des pays industrialisés, singulièrement depuis les attentats du 11 septembre 2001. Dans ce contexte, l'étranger devient trop souvent un bouc émissaire, la cause de tous les problèmes !

La politique de l'immigration ne saurait être réduite à des slogans électoralistes, certes à même de rassurer les opinions publiques, mais totalement irréalistes.

Je prendrais deux exemples. Il a été établi, dans un rapport de l'ONU, que l'Europe verra décroître sa population de 17% d'ici à l'horizon 2050. Et l'Union européenne n'aurait alors d'autre choix que de faire entrer 1,6 millions d'immigrés par an pour pallier son déficit de main d'œuvre et espérer maintenir son taux de croissance. Mais dans le même temps, les effets de la croissance démographique qui caractérise les pays du Sud, se feront pleinement sentir : difficultés, pour ces pays, d'intégrer socialement ces populations, difficulté de voir se répartir harmonieusement ces populations sur des territoires souvent exigus, qui plus est souvent mangés par le désert. Il est donc urgent de dépolitiser, de dépassionner le débat et d'envisager, avec réalisme et pondération, une politique migratoire responsable.

Cela passe par une approche globale, seule à même de prendre en compte le lien indissociable entre migrations et développement, entre migrations et démocratie, droits de l'Homme, paix, entre migrations et diversité culturelle.

Les flux migratoires iront en s'amplifiant tant que l'on refusera de s'attaquer à leurs causes premières.

Causes économiques, tout d'abord. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : les envois d'argent par les émigrés à leurs familles, restées au pays, ont atteint un montant de 150 milliards de dollars en 2004, soit près du triple de l'aide publique au développement, et ont progressé de 50% en l'espace de cinq ans !

Causes politiques, ensuite. Car c'est bien de cela qu'il s'agit lorsqu'on fuit un pays où la liberté, les droits de l'homme, la démocratie sont bafoués, lorsqu'on fuit un pays ravagé par des conflits meurtriers, encore trop souvent sous les yeux indifférents de la communauté internationale.

Causes culturelles, enfin. Car combien de conflits trouvent encore à naître et s'exaspérer à l'intérieur des Etats, au motif de différences ethniques, religieuses, culturelles ? Comment, par ailleurs, réussir l'intégration dans les pays d'accueil ? Ces rencontres entre des cultures différentes, des religions différentes, ne doivent pas être laissées à l'improvisation. Elles doivent être pensées, voulues, organisées. Et c'est aussi dans cet esprit que la Francophonie s'est mobilisée en faveur de l'adoption et de la ratification de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion des expressions culturelles.

C'est, plus généralement, dans ces différentes directions que se déploient les actions de la Francophonie. La promotion de la diversité culturelle et linguistique, la coopération au service du développement durable et de la solidarité, la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme figurent, en effet, au rang de ses missions premières.

Et nous nous sommes résolument engagés sur le terrain politique des droits des migrants, avec la Déclaration de Bamako de novembre 2000, notre texte normatif de référence sur les droits de l'Homme et la démocratie. Bien plus, la Déclaration de Saint Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, adoptée en 2006, est encore venue renforcer l'implication de notre organisation sur la question des flux migratoires.

Mais je voudrais souligner, ici, pour m'en réjouir, que nous nous attachons à mener nos actions dans ce domaine en coopération étroite avec les acteurs de terrain, avec les OING, avec les réseaux institutionnels de la Francophonie. Mais ces actions, nous les menons, aussi, en partenariat étroit avec les militants de la FIDH. Vous êtes l'un de nos partenaires privilégiés. Votre contribution à notre Observatoire des pratiques de la Démocratie est, à cet égard, irremplaçable, et je souhaite que nous puissions encore l'étoffer. C'est dire que vos travaux, ici, à Lisbonne, viendront précieusement enrichir notre réflexion et la conduite de notre action.

Permettez-moi donc, en terminant, de rendre hommage, une fois encore, à votre ténacité, à votre courage, à votre abnégation. Permettez-moi aussi de vous dire que vous constituez, dans ce monde, encore et toujours en proie à tant de souffrances, de drames et d'atrocités, une raison d'espérer et de croire en l'Homme et en l'Humanité.

Je vous remercie.